



COMMISSION EUROPÉENNE  
Office Infrastructures et Logistique - Luxembourg

OIL.06 Finances - Achats - Reporting

Luxembourg, le 18 septembre 2012  
Rapport financier 2011 CCPE 29 juin 2012  
Final.doc



**Rapport financier 2011 du  
Centre Polyvalent de l'Enfance**

**Partie Garderie - Centre d'Etudes  
gérée par la Commission**

## SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES DE L'EXERCICE .....</b>	<b>3</b>
<b>3. EVOLUTION SUR LES DERNIERES ANNEES .....</b>	<b>5</b>
3.1. EVOLUTION DES DEPENSES DU CPE .....	5
3.2. EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DES ENFANTS .....	6
3.3. EVOLUTION DU COUT MOYEN UNITAIRE PAR ENFANT .....	7
3.4. EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DANS LES PRODUITS DU CPE .....	7
<b>4. AUTRES DONNEES FINANCIERES .....</b>	<b>8</b>
<b>5. PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINES ANNEES .....</b>	<b>8</b>

### ANNEXES:

Annexe 1 : Méthodologie pour l'établissement du rapport financier

Annexe 2 : Budget interinstitutionnel CPE (garderie et centre d'étude)

Annexe 3 : Contributions institutionnelles et parentales

    3.1. Contributions institutionnelles – année 2011 (en euros)

    3.2. Contributions parentales – année 2011 (en euros)

Annexe 4 : Ventilation des produits sur l'année 2011

Annexe 5 : Clés de répartition pour les activités sociales- années 2011

Annexe 6 : Evolution de l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) 2000-2012.

---

***Ce rapport est destiné aux membres désignés du Comité des Activités Sociales (CAS) ainsi qu'aux membres du Comité paritaire de gestion du Centre Polyvalent de l'Enfance (CCPE).***

***Pour la diffusion de ce rapport à d'autres personnes/ entités, l'obtention de l'accord des services de la Commission (Unités OIL.05 et OIL.06<sup>1</sup>) est nécessaire.***

---

<sup>1</sup> Personne de contact : Catherine Calambe (Tel : 4301-35684)

## 1. INTRODUCTION

Le présent rapport financier du CPE concerne les secteurs "Garderie d'enfants" et "Centre d'études" gérés par OIL pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

Conformément au règlement du Comité du Centre Polyvalent de l'Enfance, un rapport financier<sup>2</sup> sur l'exercice écoulé est présenté chaque année au CCPE.

Ce rapport s'appuie sur la méthodologie mise en place suite aux travaux menés en 2008 par le groupe de travail technique interinstitutionnel (voir **annexe 1**).

## 2. PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES DE L'EXERCICE

Le compte de résultat de l'année est résumé ci-après (les chiffres sont arrondis en milliers d'euros - K€).

	2011	2010	écart (%)
<b>Charges</b>			
Charges directes - frais "immeubles"	2 628	2 814	-7%
Charges directes - salaires	4 162	4 080	2%
Charges directes - frais de fonctionnement	2 792	2 629	6%
Charges indirectes	950	936	2%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10 532</b>	<b>10 459</b>	<b>1%</b>
<b>Produits</b>			
Contributions des différents organismes	7 967	7 862	1%
Contributions Parentales	2 917	2 705	8%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>10 884</b>	<b>10 567</b>	<b>3%</b>
<b>Excédent (Différence Produits - Charges)</b>	<b>351</b>	<b>108</b>	<b>225%</b>

### Résultat économique

Le résultat économique 2011 est excédentaire de 351k€. Cette situation reflète une année de transition puisque les contributions ont augmenté de près de 3% alors que les charges n'ont progressé que de 1% sur la même période.

<sup>2</sup> Règlement intérieur du 4 décembre 1995, article 1, paragraphe 5

## **Charges directes – frais immeubles**

Il s'agit du seul poste de charges en diminution par rapport à l'année 2010. La baisse est de 7% soit un impact net de -186 K€, principalement sous l'effet de la diminution des charges relatives aux gros entretiens et gros travaux (-146 K€).

Les loyers cumulés CPE 1, 3 et 4 restent relativement stables pour un montant total de 1 759 K€ (soit -1% par rapport à 2010).

Enfin, les investissements prévus dans le budget interinstitutionnel 2011 concernant le mobilier pour la garderie et pour l'extension du CPE III ont été réalisés pour un total de 119 K€.

## **Charges directes – salaires bruts**

L'augmentation des charges salariales (+2%) s'explique pour les agents contractuels par l'effet des recrutements intervenus (dont une partie pour combler les départs de personnels sous statut de droit luxembourgeois - SDL).

La masse salariale correspondant aux Salariés de Droit Luxembourgeois du CPE est en diminution de 6%, compte tenu principalement de l'absence de recrutement sous ce statut depuis 2004. Par ailleurs, le litige lié à l'application de la convention collective applicable au personnel éducatif et portant plus spécifiquement sur les horaires de travail et le 13<sup>ème</sup> mois ne sera dénoué qu'en 2012. Néanmoins, fin 2011, la mise en conformité des contrats avec la convention collective a été effectuée pour les deux personnes SDL affectées à la gestion administrative.

## **Charges directes de fonctionnement**

Ces charges ont augmenté de 6% (+163 K€) : les plus fortes variations concernent la hausse des charges du personnel intérimaire éducatif (pour un total de 539 K€), soit une hausse de 116K€ par rapport à l'année précédente.

Les charges liées au fonctionnement des cuisines portent sur un total de 813 K€ (personnel de service, produits alimentaires) sont en légère augmentation de 13 K€ (+ 1,6%).

Enfin, les charges liées au fonctionnement des contrats de nettoyage, gardiennage, maintenance s'élèvent à 1100 K€, soit une progression de 1,7 % par rapport à 2010 (+18 K€).

## **Charges indirectes**

Ces charges représentent 950 K€, soit une augmentation de +1,5%: elles sont calculées en fonction du coût estimé des personnels administratifs travaillant pour le CPE et sont entièrement à la charge de la Commission.

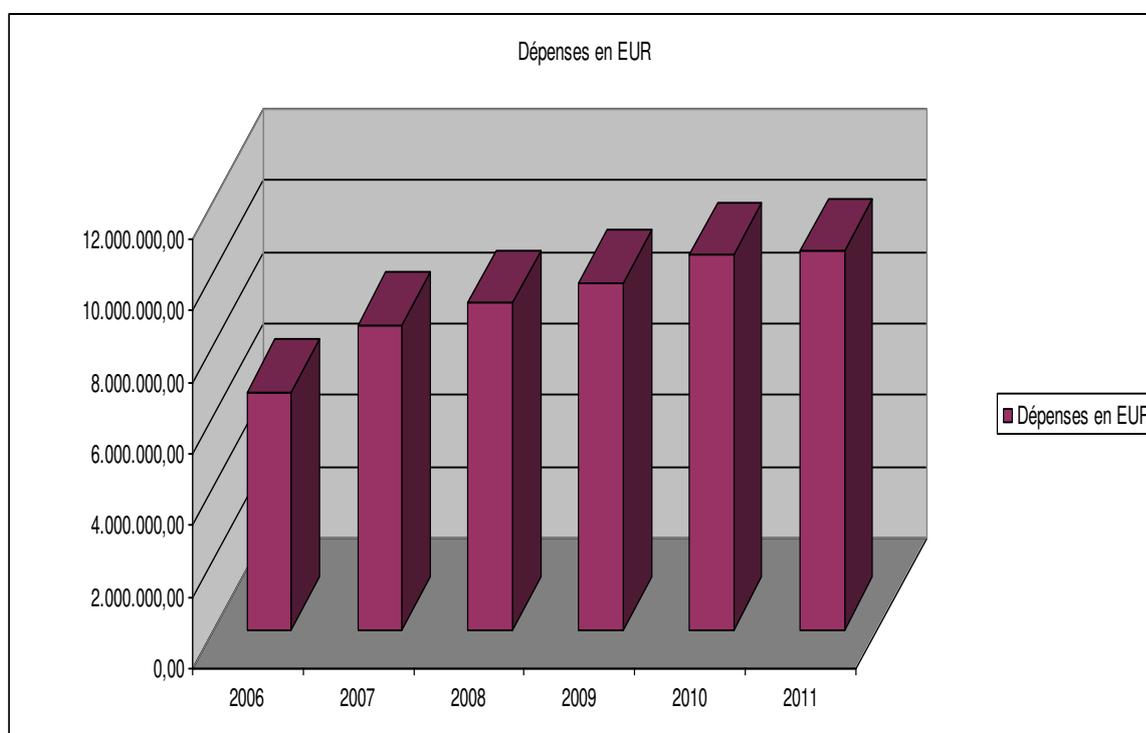
## Produits

Les contributions des institutions et autres organismes communautaires ont augmenté sur la période de 1,5% et représentent plus de 73% des produits.

Les cotisations parentales ont augmenté sur la période de référence de 7%, sous l'effet conjugué de l'augmentation importante du nombre d'enfants inscrits constatée en 2011 (près d'une centaine d'inscriptions supplémentaires dont 45 pour la garderie l'après-midi et 49 pour le centre d'études) et du nombre croissant de parents facturés à la dernière tranche du barème.

### 3. EVOLUTION SUR LES DERNIERES ANNEES

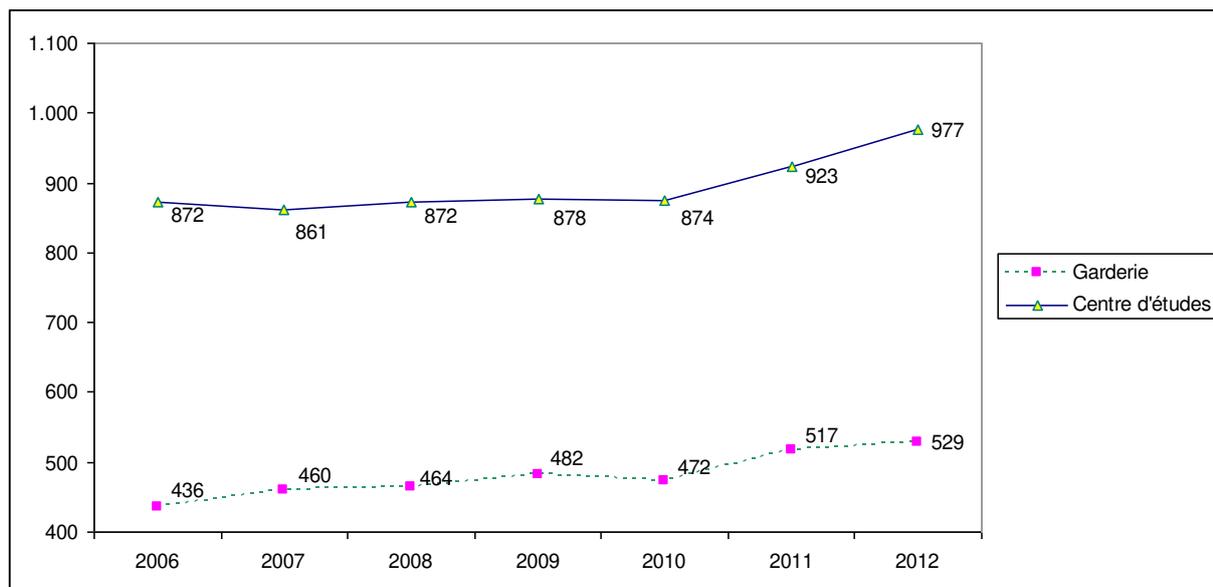
#### 3.1. Evolution des dépenses du CPE



Après une augmentation conséquente entre 2006 et 2007, le rythme des dépenses s'est atténué depuis 2008, avec une augmentation de 15% entre 2008 et 2011, soit une progression annuelle de 5% sur les 3 derniers exercices. Les dépenses ont évolué sensiblement au même rythme que les produits (16% sur les 3 dernières années).

A titre d'information, l'Indice des prix à la consommation harmonisé (Luxembourg) entre 2006 et 2011 a progressé de près de 14%, et de près de 7% entre 2008 et 2011 (voir **annexe 6**).

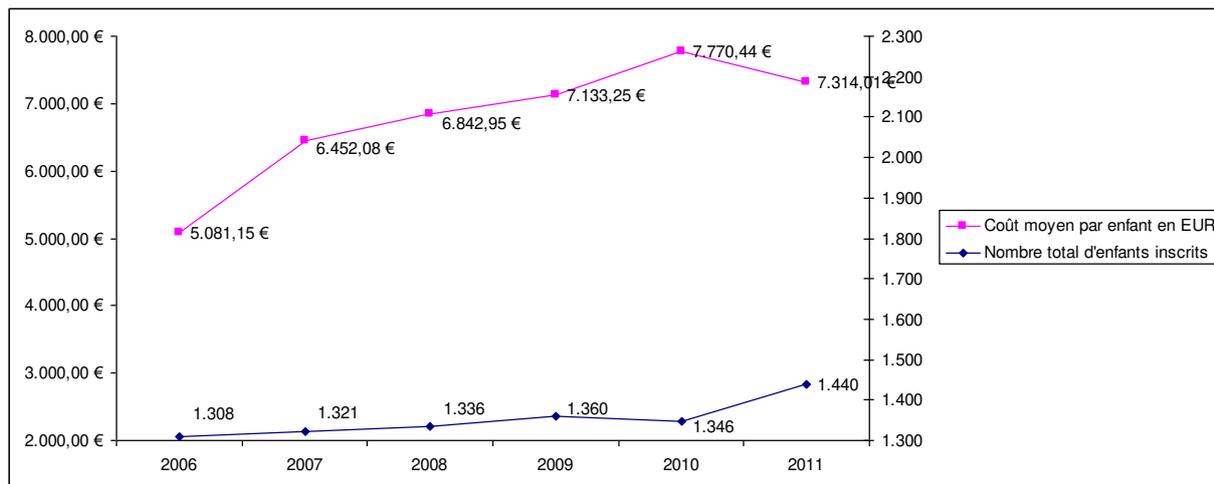
### 3.2. Evolution du nombre total des enfants



La hausse du nombre des enfants inscrits à la garderie et au centre d'études est particulièrement notable en 2011. Le nombre d'inscriptions à la garderie étant tellement important, notamment en cours d'année (rentrées de janvier et d'avril) et les capacités d'accueil limitées, une dizaine d'enfants de priorité 3 n'ont pas pu être acceptés.

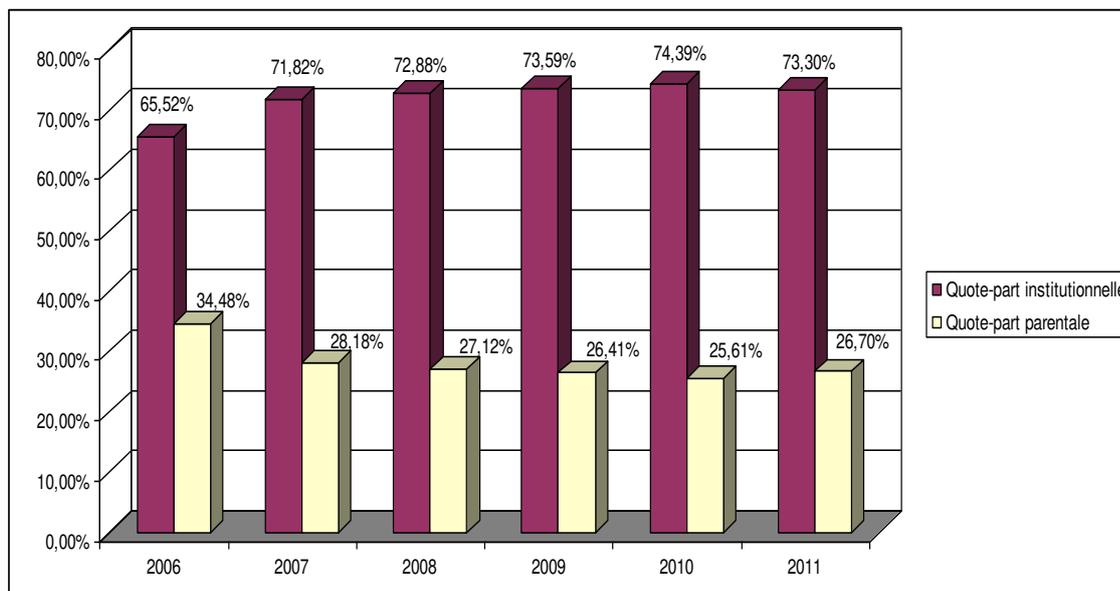
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b><u>Garderie</u></b>							
matin	115	123	142	147	151	154	145
matin et après-midi	436	460	464	482	472	517	529
<b><u>Centre d'études</u></b>	872	861	872	878	874	923	977
<b>TOTAL</b>	<b>1.308</b>	<b>1.321</b>	<b>1.336</b>	<b>1.360</b>	<b>1.346</b>	<b>1.440</b>	<b>1.506</b>

### 3.3. Evolution du coût moyen unitaire par enfant



Corollaire de l'augmentation marquée de la fréquentation du CPE et du niveau stable des charges, le coût moyen complet unitaire par enfant s'établit à 7314 € en 2011, en baisse de 5,9 % par rapport à 2010 alors qu'il était en augmentation constante depuis 2006 avec un nombre d'enfants relativement stable.

### 3.4. Evolution des contributions dans les produits du CPE



Sur les 5 dernières années, la contribution des institutions rapportée à la totalité des produits oscille entre 72 et 74% des produits, avec une diminution en 2011 liée à l'augmentation des inscriptions. Les parents participent donc pour environ un quart des dépenses totales, et ce depuis plusieurs années.

#### 4. AUTRES DONNEES FINANCIERES

Les autres données financières sont reprises dans les **annexes 3 à 5**:

- Annexe 3 : Contributions institutionnelles et parentales
  - 3.1. Contributions institutionnelles – année 2011 (en euros)
  - 3.2. Contributions parentales – année 2011 (en euros);
- Annexe 4 : Ventilation des produits sur l'année 2011;
- Annexe 5 : Clés de répartition pour les activités sociales- années 2011.

#### 5. PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINES ANNEES

Les équilibres financiers du CPE vont être impactés par des changements substantiels liés à l'ouverture du CPE V. En témoigne l'évolution du budget total du CPE entre 2011 et 2013, qui passe de 11 050K€ en 2011 à respectivement 16 478 K€ en 2012 et 14 815 K€ en 2013, soit une hausse en 2 ans de plus de 40% (voir **annexe 2**).

Les charges liées aux immeubles seront particulièrement concernées: les loyers vont plus que doubler à partir de 2012 et les investissements en mobilier prévus pour équiper le CPE V en 2012 sont incontournables.

En outre, les charges salariales vont continuer à augmenter, avec la mise en application de la convention collective du secteur aide et soins dès septembre 2012 impliquant des salaires augmentés et le paiement d'un treizième mois pour les personnels concernés. En outre, des fonds sont à mobiliser pour permettre le paiement des arriérés sur une période rétroactive de 3 ans.

Les loyers, le mobilier et les charges salariales sont des dépenses réparties au niveau interinstitutionnel. La part relative des contributions des institutions dans le volume total des produits qui en 2011 est de 73,3% (voir point 3.4) va mécaniquement augmenter dans les prochaines années.

Concernant les coûts de fonctionnement, financés via les cotisations parentales, les coûts vont certainement augmenter dans les années à venir sous l'effet induit de l'ouverture du CPE V. A ce stade, certains coûts de fonctionnement peuvent être estimés avec précision, d'autres ne seront connus précisément qu'une fois le bâtiment occupé.

Au niveau des recettes, deux actions annoncées depuis plusieurs années vont être réalisées en 2012:

- La révision de la grille des cotisations parentales qui est la même depuis presque vingt ans (sans aucune indexation): mise en place prévue d'une grille simplifiée et plus sociale pour la rentrée 2013/2014;
- Révision de la contribution pour les repas qui depuis plus de 10 ans est de 3,72 euros par repas, et ce pour tenir compte de l'évolution des prix: mise en place prévue pour la rentrée 2012/2013.

## **Annexe 1 : Méthodologie pour l'établissement du rapport financier**

La méthodologie décrite ci-après a été mise en place suite aux travaux menés en 2008 par groupe de travail technique interinstitutionnel ayant pour objet l'examen et l'homogénéisation de l'approche pour le calcul des charges et produits de chaque structure de garde.

Sont pris en compte les biens livrés et les services rendus sur l'exercice civil concerné, suivant les règles de la comptabilité d'exercice (comptabilité économique)<sup>3</sup>. Les données financières sont présentées sous la forme d'un tableau récapitulatif des charges et produits de l'exercice avec données comparatives sur l'exercice précédent et sont arrondies au millier d'euros.

La présentation des charges et produits de l'année tend à se rapprocher d'un compte de résultat, même si les éléments constitutifs d'une comptabilité d'exercice ne sont pas tous réunis. En effet, les charges présentées ne neutralisent pas les actifs acquis durant l'exercice et ne comportent pas de charges calculées, tels que les amortissements et dépréciations d'actifs, les provisions pour congés payés ou pour risques et charges.

Une distinction entre 2 types de charges (directes & indirectes) et de fonctions (principales & secondaires) est opérée afin d'identifier les charges à prendre en considération pour le calcul des quotes-parts parentales et institutionnelles. Seules les charges directes et indirectes des fonctions principales sont prises en compte pour l'homogénéisation des méthodes de calcul des quotes-parts.

Les clés de répartition arrêtées par le Comité des actions sociales sont utilisées pour la répartition des charges assumées par les institutions et organismes communautaires concernés.

### **PRODUITS**

<b>Contributions des institutions</b>	Les contributions de l'ensemble des institutions sont calculées suivant une clef de répartition calculée sur la base des effectifs et revue chaque année.  Les contributions spécifiques de la Commission, non réparties, couvrent principalement les charges indirectes, et certaines charges liées au fonctionnement (structure informatique, travaux de gros entretien...).
<b>Contributions parentales</b>	Les contributions parentales sont calculées sur base des montants acceptés par les institutions et des ordres de recouvrement émis à leur attention, ainsi que des ordres de recouvrement émis individuellement pour certains parents.

<sup>3</sup> Sans tenir compte des montants engagés ou payés pendant l'année qui peuvent ne pas correspondre avec les biens livrés et prestations reçus dans l'année.

## CHARGES

<b>Charges directes – frais immeubles</b>	loyers structure informatique <sup>4</sup> assurances études techniques bâtiment gros entretien et gros travaux dépenses d'investissement (mobilier, plaines de jeux)
<b>Charges directes – salaires bruts</b>	personnel de droit luxembourgeois affecté au CPE agents contractuels payés et directement affectés au CPE.  Ces charges salariales sont réparties entre les institutions et autres organismes, suivant la clé de répartition.
<b>Charges directes - frais de fonctionnement</b>	contrats intérimaires (personnel éducatif) contrats de services pour la restauration produits alimentaires pour la restauration des enfants (cantine, goûters) contrats de gardiennage, nettoyage maintenance, entretien, évacuation des déchets énergie (gaz, eau, électricité) analyses microbiologiques achats de matériels divers (infirmierie, cuisine) activités et matériels pédagogiques transport primes d'assurances etc.  Les charges relatives à la gestion, l'entretien et la surveillance de l'ensemble des bâtiments du CPE sont payées par la Commission. Le Parlement qui gère la crèche du CPE (CPE2) prend en charge 25% de ces dépenses. La quote-part du Parlement est donc déduite des charges totales, pour la présentation du rapport financier de la Garderie et du Centre d'Etudes.
<b>Charges indirectes</b>	coûts salariaux du personnel administratif du CPE autre personnel administratif OIL <sup>5</sup> intérimaires administratifs  Ces charges sont intégralement financées par la Commission.

<sup>4</sup> Application du forfait de la DG DIGIT (ref ares 2010-709331 du 18/10/2010).

<sup>5</sup> Utilisation des coûts moyens définis par la DG BUDGET (Fonctionnaires et Agents Contractuels)

## Annexe 2 : Budget interinstitutionnel CPE (garderie et centre d'étude)

### Budget pour le CPE en 2011

TYPE DE DEPENSE	Budget 2011 total (en €)	Crédits OIL C1 (en €)	Crédits autres institution ou organismes (en €)	Crédits provenant des cotisations R0 (en €)
Loyers CPE I, III + extension et IV (100%)	2.200.000	696.000	1.504.000	0
<b>Total code nature 21100</b>	<b>2.200.000</b>	<b>696.000</b>	<b>1.504.000</b>	<b>0</b>
Salaires - personnel de droit luxembourgeois	3.450.000	1.073.000	2.377.000	
Salaires - agents contractuels	1.650.000	513.000	1.137.000	
Prestation de service pour la cuisine	410.000	0	283.000	127.000
Investissement (Mobilier - plaines de jeux)	120.000	37.000	83.000	
Compte de charge - dépenses partagées avec le PE (75/25)	1.420.000		355.000	1.065.000
Autres dépenses de fonctionnement (Recettes affectées)	1.800.000			1.800.000
<b>Total code nature 12610 (CPE 1, 3 et 4)</b>	<b>8.850.000</b>	<b>1.623.000</b>	<b>4.235.000</b>	<b>2.992.000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11.050.000</b>	<b>2.319.000</b>	<b>5.739.000</b>	<b>2.992.000</b>

### Budget révisé pour le CPE en 2012

TYPE DE DEPENSE	Budget 2012 total (en €)	Crédits OIL C1 (en €)	Crédits autres institution ou organismes (en €)	Crédits provenant des cotisations R0 (en €)
Loyers CPE I, III + extension IV(100%)	2.058.000	529.720	1.528.280	
Loyer CPE V	2.400.000	648.000	1.752.000	
<b>Total code nature 21100</b>	<b>4.458.000</b>	<b>1.177.720</b>	<b>3.280.280</b>	
Salaires - personnel de droit luxembourgeois et agents contractuels	7.300.000	1.825.000	5.475.000	
Prestation de service pour la cuisine	420.000		315.000	105.000
Investissement (Mobilier - plaines de jeux)	600.000	150.000	450.000	
Compte de charge - dépenses partagées avec le PE (75/25)	1.800.000		450.000	1.350.000
Autres dépenses de fonctionnement (Recettes affectées)	1.900.000			1.900.000
<b>Total code nature 12610 (CPE 1, 3 et 4)</b>	<b>12.020.000</b>	<b>1.975.000</b>	<b>6.690.000</b>	<b>3.355.000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16.478.000</b>	<b>3.152.720</b>	<b>9.970.280</b>	<b>3.355.000</b>

### Projet de budget pour le CPE en 2013 (avant hearing budgétaire)

TYPE DE DEPENSE	Budget 2013 total (en €)	Crédits OIL C1 (en €)	Crédits autres institution ou organismes (en €)	Crédits provenant des cotisations R0 (en €)
Loyers CPE I, III, IV(100%)	1.955.000	503.970	1.451.030	
Loyer CPE V	2.400.000	648.000	1.752.000	
<b>Total code nature 21100</b>	<b>4.355.000</b>	<b>1.151.970</b>	<b>3.203.030</b>	
Salaires - personnel de droit luxembourgeois et agents contractuels	5.800.000	1.825.000	3.975.000	
Prestation de service pour la cuisine	440.000		330.000	110.000
Investissement (Mobilier - plaines de jeux)	120.000	30.000	90.000	
Compte de charge - dépenses partagées avec le PE (75/25)	2.200.000		550.000	1.650.000
Autres dépenses de fonctionnement (Recettes affectées)	1.900.000			1.900.000
<b>Total code nature 12610 (CPE 1, 3 et 4)</b>	<b>10.460.000</b>	<b>1.855.000</b>	<b>4.945.000</b>	<b>3.660.000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14.815.000</b>	<b>3.006.970</b>	<b>8.148.030</b>	<b>3.660.000</b>

### Annexe 3 : Contributions institutionnelles et parentales

#### 3.1. Contributions institutionnelles – année 2011 (en euros)

CHARGES REPARTIES	TOTAL	COM	PE	CDJ	CDC	OP	BEI	CDT	FEI	EAHC	COM R0
<b>LOYER CPE I</b> Garderie (Jan - Dec 2011)	<b>456.377,04</b>	154.711,82	80.778,74	72.563,95	46.550,46	0,00	86.255,26	9.127,54	3.194,64	3.194,64	
<b>LOYER CPE III</b> Centre Etudes	<b>1.176.339,66</b>	398.779,14	208.212,12	187.038,01	119.986,65	0,00	222.328,19	23.526,79	8.234,38	8.234,38	
<b>Loyer CPE IV</b> Centre Etudes	<b>126.000,00</b>	42.714,00	22.302,00	20.034,00	12.852,00	0,00	23.814,00	2.520,00	882,00	882,00	
<b>Personnel</b> cuisine	<b>386.202,08</b>	0,00	68.357,77	61.406,13	39.392,61	0,00	72.992,19	7.724,04	2.703,41	2.703,41	130.922,51
<b>Salariés de Droit</b> Luxembourgeois	<b>2.545.156,17</b>	754.609,28	450.370,31	404.409,34	259.235,05	109.257,63	480.685,97	50.959,74	17.934,92	17.693,93	
<b>Agents contractuels</b>	<b>1.719.150,36</b>	508.868,51	304.289,61	273.344,91	175.353,34	73.923,47	324.919,42	34.383,01	12.034,05	12.034,05	
<b>Mobilier</b>	<b>97.549,44</b>	26.519,88	17.266,25	15.510,36	9.950,04	0,00	18.436,84	1.950,99	682,85	682,85	6.549,38
<b>Contribution toutes</b> institutions	<b>6.506.775,75</b>	<b>1.886.203,00</b>	<b>1.151.576,96</b>	<b>1.034.306,84</b>	<b>663.320,23</b>	<b>183.181,13</b>	<b>1.229.432,05</b>	<b>130.192,13</b>	<b>45.666,26</b>	<b>45.425,26</b>	<b>137.471,89</b>
<b>CHARGES NON REPARTIES</b> (100% COM )	100,00%	100,00%									
<b>Personnel</b> administratif	<b>950.126,00</b>	950.126,00									
<b>Gros travaux (C1/C8)</b>	<b>158.216,71</b>	158.216,71									
<b>Matériel Cuisine</b>	<b>912,92</b>	912,92									
<b>Mobilier</b>	<b>21.465,28</b>	21.465,28									
<b>Etudes Projet Bâtiment</b>	<b>4.640,22</b>	4.640,22									
<b>Structure informatique</b>	<b>462.000,00</b>	462.000,00									
<b>Contribution Commission</b>	<b>1.597.361,13</b>	<b>1.597.361,13</b>									
<b>TOTAL GENERAL DES</b> <b>CONTRIBUTIONS (hors COM</b> <b>RO)</b>	<b>7.966.664,99</b>	<b>3.483.564,13</b>	<b>1.151.576,96</b>	<b>1.034.306,84</b>	<b>663.320,23</b>	<b>183.181,13</b>	<b>1.229.432,05</b>	<b>130.192,13</b>	<b>45.666,26</b>	<b>45.425,26</b>	<b>-</b>

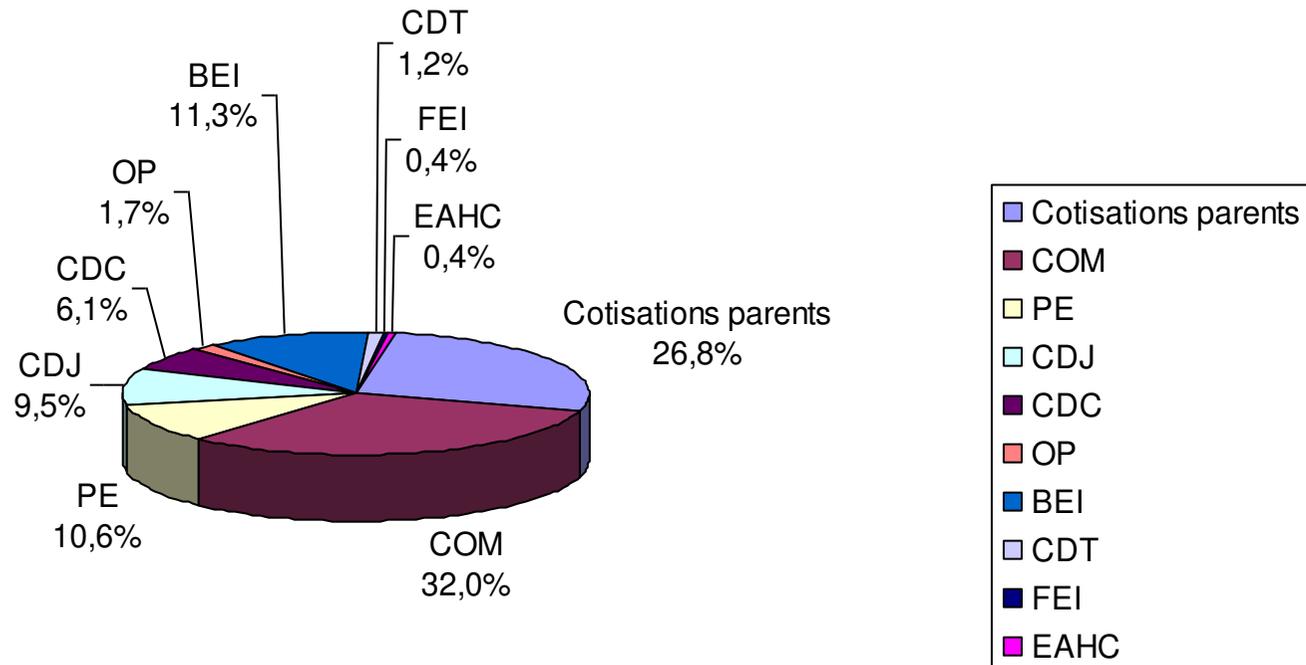
### 3.2. Contributions parentales – année 2011 (en euros)

Montants acceptés + Ordres de recouvrement émis sur l'année 2011									
période de présence	Commission	PE	CDJ	CDC	CDT	BEI	FEI	EE	Total
janv-11	67.094,02	46.290,30	42.553,24	31.055,81	4.685,72	57.143,14	3.113,15	3.525,96	255.461,34
févr-11	67.282,32	44.874,48	43.155,72	30.276,02	5.044,98	56.523,82	3.154,06	3.349,20	253.660,60
mars-11	71.602,85	46.788,39	43.950,39	30.617,28	5.397,50	57.468,67	3.154,06	3.525,96	262.505,10
avr-11	72.050,32	48.712,91	44.118,92	31.372,04	5.559,44	57.081,22	3.154,06	3.405,40	265.454,31
mai-11	72.249,57	46.964,76	45.093,25	30.994,86	5.125,45	56.868,97	3.154,06	3.289,17	263.740,09
juin-11	91.527,34	60.135,25	54.076,31	39.128,07	5.624,19	72.230,91	3.942,56	4.740,19	331.404,82
été 11	49.616,07	32.336,29	36.352,62	20.548,20	4.855,92	44.027,98	4.657,10	423,12	192.817,30
sept-11	72.325,61	51.449,83	46.318,50	30.251,67	5.020,38	59.557,08	3.339,40	2.813,12	271.075,59
oct-11	73.594,49	51.068,41	47.494,86	30.566,28	5.262,61	58.020,61	3.142,91	2.813,12	271.963,29
nov-11	56.003,83	39.292,06	36.039,13	23.777,20	3.945,93	44.915,10	2.384,03	2.110,71	208.467,99
déc-11	72.114,60	50.096,07	46.373,39	30.758,08	4.983,02	57.292,05	3.113,15	2.661,27	267.391,63
<b>TOTAL 2011</b>	<b>765.461,02</b>	<b>518.008,75</b>	<b>485.526,33</b>	<b>329.345,51</b>	<b>55.505,14</b>	<b>621.129,55</b>	<b>36.308,54</b>	<b>32.657,22</b>	<b>2.843.942,06</b>
						<b>Cotisations individuelles</b>			<b>72.996,55</b>
									<b>2.916.938,61</b>

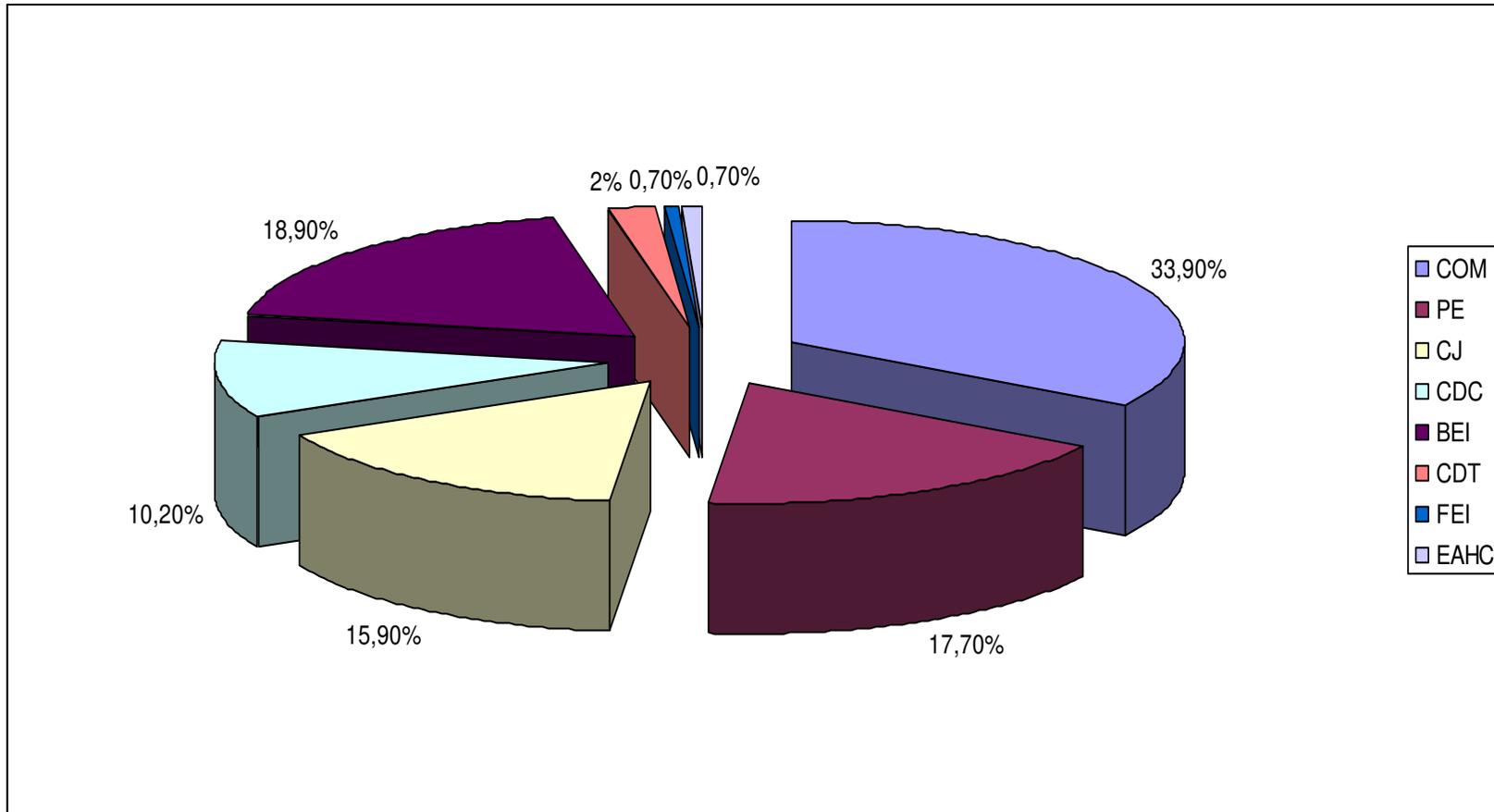
Les données de ce tableau proviennent des tableaux de confirmation envoyés par PMO 5 pour la Commission, et des ordres de recouvrement émis par OIL aux différentes institutions.

**Annexe 4 : Ventilation des produits sur l'année 2011**

**Ventilation des produits CPE - année 2011**



**Annexe 5 : Clés de répartition pour les activités sociales- années 2011**



## CLEFS DE RÉPARTITION

Institution / organisme	C.P.E				C.A.S (et leasing financier Foyer)		Aides familiales		Foyer européen loyer élargi	
	Crèche		Garderie/C.E.		2011	2012	2011	2012	2011	2012
	2011	2012	2011	2012						
PE	23,00	22,00	17,70	18,90	21,00	19,50	21,10	19,50	21,90	20,40
COM	30,50	30,00	29,60	25,00	28,80	28,20	29,00	28,30	30,10	29,50
OP	5,20	5,00	4,30	3,40	5,40	5,20	5,40	5,20	5,60	5,40
CJ	25,30	26,00	15,90	16,60	16,40	16,40	16,50	16,30	17,10	17,10
CdC	11,80	12,00	10,20	11,00	7,70	7,20	7,70	7,20	8,00	7,50
BEI	-	-	18,90	21,10	13,20	15,40	17,00	19,70	13,80	16,10
CdT	3,40	4,00	2,00	2,30	1,60	1,70	1,60	1,70	1,70	1,80
EE 1	-	-	-	-	3,60	3,60	-	-	-	-
EE 2	-	-	-	-	0,60	0,70	-	-	-	-
FEI	-	-	0,70	1,00	1,30	1,70	1,30	1,70	1,40	1,80
EAHC	0,80	1,00	0,70	0,70	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

**Clef de répartition Crèche, Garderie et Centre d'études** : sur base de la fréquentation des enfants (source : Parlement Européen pour la Crèche/OIL pour Garderie)

**Clef de répartition CAS** : selon l'état des effectifs au 30 septembre de l'année N-1 (source : CAS)

**Clef de répartition aides familiales** : effectifs + pensionnés BEI (Source : CAS)

## IPCH - Séries rétrospectives

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne annuelle
-------	---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------	------------------

## ÉVOLUTION DE L'INDICE BASE 100 EN 2005

## 1. Indice général

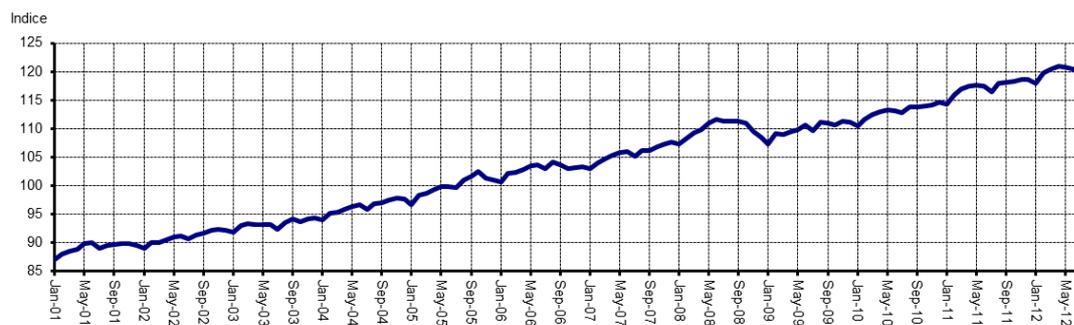
2003	91,91	92,96	93,45	93,29	93,13	93,13	92,40	93,53	94,18	93,78	94,18	94,34	93,36
2004	94,02	95,24	95,32	95,81	96,29	96,70	95,89	96,94	97,10	97,59	97,92	97,67	96,37
2005	96,70	98,32	98,65	99,38	99,86	99,78	99,70	101,08	101,65	102,46	101,41	101,00	100,00
2006	100,63	102,13	102,31	102,81	103,43	103,70	103,08	104,23	103,65	103,08	103,19	103,28	102,96
2007	102,93	104,01	104,72	105,33	105,79	106,04	105,19	106,17	106,24	106,81	107,33	107,73	105,69
2008	107,26	108,34	109,30	109,81	110,91	111,70	111,29	111,28	111,38	110,93	109,47	108,49	110,01
2009	107,26	109,15	109,00	109,53	109,86	110,61	109,63	111,07	110,91	110,71	111,33	111,21	110,02
2010	110,49	111,66	112,46	112,94	113,26	113,18	112,76	113,85	113,84	113,97	114,13	114,67	113,10
2011	114,27	116,02	117,00	117,42	117,56	117,48	116,40	118,02	118,19	118,28	118,65	118,58	117,32
2012	117,95	119,82	120,38	120,91	120,71	120,51	119,52	121,36					

## 2. Taux de variation mensuel en % (par rapport au mois précédent)

2003	-0,3	1,1	0,5	-0,2	-0,2	0,0	-0,8	1,2	0,7	-0,4	0,4	0,2	
2004	-0,3	1,3	0,1	0,5	0,5	0,4	-0,8	1,1	0,2	0,5	0,3	-0,3	
2005	-1,0	1,7	0,3	0,7	0,5	-0,1	-0,1	1,4	0,6	0,8	-1,0	-0,4	
2006	-0,4	1,5	0,2	0,5	0,6	0,3	-0,6	1,1	-0,6	-0,5	0,1	0,1	
2007	-0,3	1,1	0,7	0,6	0,4	0,2	-0,8	0,9	0,1	0,5	0,5	0,4	
2008	-0,4	1,0	0,9	0,5	1,0	0,7	-0,4	0,0	0,1	-0,4	-1,3	-0,9	
2009	-1,1	1,8	-0,1	0,5	0,3	0,7	-0,9	1,3	-0,1	-0,2	0,6	-0,1	
2010	-0,7	1,1	0,7	0,4	0,3	-0,1	-0,4	1,0	0,0	0,1	0,1	0,5	
2011	-0,4	1,5	0,8	0,4	0,1	-0,1	-0,9	1,4	0,1	0,1	0,3	-0,1	
2012	-0,5	1,6	0,5	0,4	-0,2	-0,2	-0,8	1,5					

## 3. Taux de variation sur 12 mois en % (par rapport au mois correspondant de l'année précédente)

2004/03	2,3	2,5	2,0	2,7	3,4	3,8	3,8	3,6	3,1	4,1	4,0	3,5	3,2
2005/04	2,9	3,2	3,5	3,7	3,7	3,2	4,0	4,3	4,7	5,0	3,6	3,4	3,8
2006/05	4,1	3,9	3,7	3,5	3,6	3,9	3,4	3,1	2,0	0,6	1,8	2,3	3,0
2007/06	2,3	1,8	2,4	2,5	2,3	2,3	2,0	1,9	2,5	3,6	4,0	4,3	2,7
2008/07	4,2	4,2	4,4	4,3	4,8	5,3	5,8	4,8	4,8	3,9	2,0	0,7	4,1
2009/08	0,0	0,7	-0,3	-0,3	-0,9	-1,0	-1,5	-0,2	-0,4	-0,2	1,7	2,5	0,0
2010/09	3,0	2,3	3,2	3,1	3,1	2,3	2,9	2,5	2,6	2,9	2,5	3,1	2,8
2011/10	3,4	3,9	4,0	4,0	3,8	3,8	3,2	3,7	3,8	3,8	4,0	3,4	3,7
2012/11	3,2	3,3	2,9	3,0	2,7	2,6	2,7	2,8					

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)  
Base 100 en 2005

## Note explicative:

La seule différence entre l'IPCH et l'IPCN (indice des prix à la consommation national) est le schéma de pondération. L'IPCH couvre la consommation finale totale sur le territoire national, tandis que l'IPCN est uniquement basé sur les dépenses de consommation finale des ménages résidant sur le territoire. Tous les autres aspects méthodologiques et les techniques statistiques sont communs aux deux indices.